



Les espèces exotiques envahissantes

INDISCRÈTES ET SANS-GÊNE, CES INTRUSES S'ACCLIMATENT ET S'ACCAPARENT LE MARAIS AU DÉTRIMENT DES AUTRES ESPÈCES DU TERRITOIRE.

Les petites fiches nature
« espèces » du Marais poitevin



Une espèce exotique envahissante, c'est quoi ?

C'est une espèce animale ou végétale, introduite dans un milieu qui n'est pas son aire de répartition d'origine et dont le développement excessif provoque des déséquilibres pour les espèces locales, leurs habitats et les activités humaines.

Souvent originaires d'un autre continent, elles ont été transportées volontairement par l'Homme (élevage, ornement) ou accidentellement, en voyageant illégalement sur un bateau, dans une voiture, etc. En dispersant des graines, des fragments de tiges, en s'échappant des élevages ou introduites par des particuliers dans les milieux, elles se sont propagées.



Leurs prédateurs naturels étant absents, leur dynamique de développement et leurs capacités d'adaptation étant très fortes, elles se multiplient sans se préoccuper de leurs impacts sur le milieu.

Quelles conséquences ?



La Jussie (plante aquatique) encombre la voie d'eau qui se comble peu à peu.

Les espèces exotiques envahissantes entraînent la disparition d'espèces locales par la colonisation de tous les milieux, la prédation, la modification du milieu, la transmission de maladies...

Elles occasionnent des pertes économiques en s'attaquant aux cultures ou en gênant les activités liées à l'eau (navigation, pêche...).

Une liste sans fin !

Le nombre d'espèces exotiques envahissantes ne cesse d'augmenter dans le Marais poitevin, avec aujourd'hui une trentaine d'espèces recensées.

En provenance
d'Amérique du Nord

Marais poitevin



◀ L'**Écrevisse de Louisiane** a séduit les éleveurs par son taux de reproduction élevé. Capable de se déplacer hors de l'eau, elle est arrivée dans les rivières, les canaux et les mares du Marais dans les années 2000. Elle creuse des trous dans les berges et dévore tout sur son passage.



◀ Le **Rat musqué** est un petit rongeur de 1 kg. Introduit en France à la fin du 19^{ème} siècle pour sa fourrure, il s'est échappé des élevages et peuple tout le Marais depuis les années 1980. Il cause des dégâts en mangeant les cultures et en creusant des terriers dans les berges qui se fragilisent.

▶ Arrivée en France vers 1950 suite à l'importation d'huîtres, la **Crépidule commune** est un mollusque présent sur les façades rocheuses et les côtes sableuses du littoral. En formant des populations denses, elle réduit les habitats des coquillages locaux.



▶ Importé en 1871 en France, le **Poisson chat** colonise le Marais depuis les années 1980. Très vorace, il s'attaque aux petits poissons, œufs, larves et divers invertébrés.



◀ Le **Baccharis** est un arbuste épais mesurant jusqu'à 5 mètres de haut. Il fut introduit en France à la fin du 17^{ème} siècle pour l'ornement des jardins. En dispersant des millions de graines par le vent, il s'est emparé du littoral, au détriment des espèces locales.



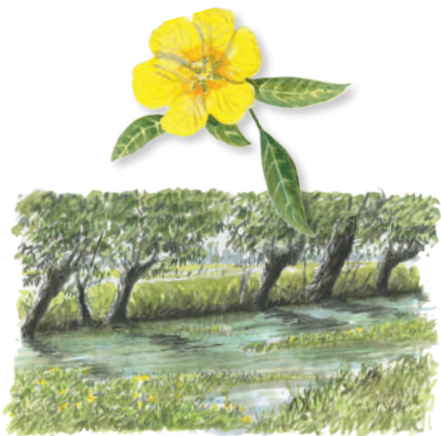
Marais poitevin

En provenance
d'Amérique
du Sud

▼ Le **Ragondin** est un gros rongeur, pesant jusqu'à 6 kg. Échappé des élevages, il colonise l'ensemble du Marais depuis les années 1980. Il dégrade les cultures, la qualité de l'eau, les berges en creusant des terriers et consomme la végétation aquatique.



◀ La **Jussie** a été découverte dans les canaux du Marais, dès 1991. Elle se reproduit essentiellement par bouturage : les petits fragments de tiges produisent des herbiers qui, petit à petit, recouvrent la totalité de la surface de l'eau et des berges, empêchant le développement des plantes locales.



► Importé vers 1880 en France pour décorer les plans d'eau, le **Myriophylle du Brésil** envahi certains canaux peu profonds du Marais. Il se disperse par bouturage, formant des herbiers très denses qui encombrer les voies d'eau.



Marais poitevin

Voyageurs
d'Asie



▲ La **Moule zébrée** a été transportée depuis la mer Caspienne par bateau en se fixant aux coques. Observée dans le Marais depuis les années 1990, elle se fixe en masse sur les ouvrages hydrauliques, provoquant des dysfonctionnements.

◀ Ramenées en France au 19^{ème} siècle pour l'ornement des jardins, les **Renouées asiatiques** forment des buissons épais allant jusqu'à 4 mètres de hauteur. Elle est présente le long des cours d'eau du Marais et des bords de routes.



► Introduit accidentellement en 2004 en France, le **Frelon asiatique** colonise le Marais poitevin depuis 2009. Pour nourrir ses larves, il chasse beaucoup d'insectes et concurrence les espèces locales.



Peut-on s'en débarrasser ?

Les espèces exotiques envahissantes sont quasiment indélogeables. Il n'est souvent possible que de limiter leur prolifération. Pour certaines, il faut s'habituer à vivre avec ! Pour d'autres, des actions de régulation sont organisées chaque année, pour préserver les espèces locales et les activités dans le Marais poitevin.



◀ Les terriers de Ragondins creusés dans les berges provoquent leur effondrement. Il est donc nécessaire de les piéger dans des cages, puis de les abattre.

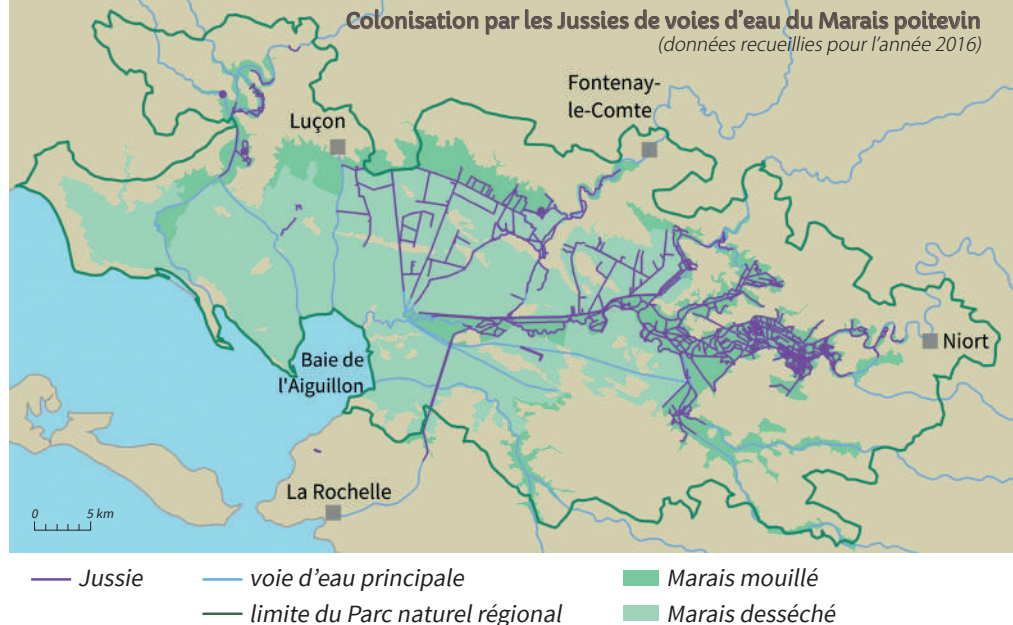
▼ Chaque année, les Jussies sont arrachées manuellement ou mécaniquement dans certaines voies d'eau du Marais poitevin.

Depuis quelques années, le développement de Jussies sur les prairies humides est apparu et inquiète les acteurs locaux.



Le Contreboth de Vix, avant et après intervention sur la Jussie, par l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN).

Credits photos: Collection PNIR, B. Gervais, N. Piquet (IIBSN), Fotolia, Séguy/Jonckheer / Contrasto, © (01/2018)
Illustrations: B. Ponsin (07/2018) / imprimé sur papier recyclé



Vous voulez en savoir plus et agir pour l'environnement, rendez-vous sur : **biodiversite.parc-marais-poitevin.fr**

Fiche réalisée avec le concours des partenaires locaux de protection de la nature et d'éducation à l'environnement.



Parc naturel régional du Marais poitevin

2, rue de l'Église - 79510 COULON

tél. 05 49 35 15 20 - fax 05 49 35 04 41

correspondance@parc-marais-poitevin.fr

pnr.parc-marais-poitevin.fr

